Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 40 (1904)

Heft: 18

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XL^me ANNÉE — LAUSANNE

N° 18 — 30 avril 1904.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Lettre de Paris. — Caisse d'assurance des instituteurs bernois. — Chronique scolaire : Berne, Vaud. — Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *A propos de la correction des travaux écrits. — Enseignement de la coupe : Dessin d'un patron. — Dictées. — Page choisie : Printemps au midi. — Bibliographie.*

LETTRE DE PARIS

Je vous ai donné à entendre dans une de mes précédentes lettres que les *doctrines internationalistes*, prêchées par les orateurs et les journalistes du parti socialiste avancé, avaient fait un certain nombre de recrues parmi nos jeunes instituteurs. Comme ces jeunes gens émettent la prétention de se servir, à l'école même, de l'enseignement historique pour propager leurs idées et que la manière dont ils le conçoivent tend à en faire plutôt un dissolvant du patriotisme, il a paru dangereux à quelques-uns de leur aînés de les laisser prôner leur idéal d' « éducation pacifiste » sans y opposer d'énergiques protestations.

De là sont *nées* des polémiques retentissantes et une agitation que la fondation toute récente de deux ligues adverses — l'*Union laïque des instituteurs patriotes* et la *Ligue des instituteurs internationalistes* — a portée à son comble. Les esprits s'échauffent, les attaques personnelles et les imputations injurieuses prennent sous de certaines plumes la place des arguments et des raisons. Et l'on voit avec douleur les déplorables habitudes du journalisme politique s'introduire dans notre presse scolaire pour l'avilir et la déshonorer. Il serait donc grandement désirable que, dans cette mêlée qui va devenir haineuse, des voix sages se fissent entendre, aussi nombreuses que possible, avec le calme et la modération qui conviennent à la discussion loyale et probe des idées. Peut-être y prêterait-on l'oreille et cesserait-on de donner aux ennemis de l'école laïque un spectacle trop bien fait pour les réjouir.

Pour moi, s'il m'était donné de porter la parole au nom des éducateurs patriotes, parmi lesquels on sait que je me range, voici dans quels termes je voudrais m'exprimer :

« Nous ne prétendons pas et ne prétendrons jamais être seuls patriotes. Seulement, nous avons conscience de ne pas l'être de la même façon que certains de nos collègues. Le sommes-nous de la meilleure manière qu'il se puisse *dans le temps présent ?* Nous en sommes convaincus, sans quoi nous nous empresserions de le devenir autrement.

» Ceux contre qui nous prenons position s'appellent — d'un mot qui dit mal ce qu'on lui fait dire, car il peut signifier aussi autre chose — les *éducateurs pacifistes*. Ils ont, pour la plupart, des tendances à l'*internationalisme* plus ou moins accentuées. Ils rêvent la fusion des patries et pensent la préparer en inculquant aux enfants du peuple l'horreur de la guerre et le désir passionné de la paix à tout prix. Ils veulent leur donner à croire que la guerre pourrait être, dès aujourd'hui, rendue impossible si toutes les nations civilisées en avaient le ferme vouloir ; que le temps est proche où elles l'auront et que nous, Français, pouvons hâter cet heureux concert en nous liant vis-à-vis de tous nos rivaux par des traités d'arbitrage et en donnant les premiers l'exemple de réduire notre armement.

» Devons-nous les accuser de manquer de patriotisme ? Gardons-nous en comme d'une injustice. Car, patriotes, ils le sont, ou croient l'être ; et aucun d'eux, soyons-en sûrs, ne souhaite l'abaissement de la France, son morcellement ou son assujettissement à un peuple étranger. Bien mieux. A supposer que demain une puissance ennemie nous déclarât la guerre, nous les verrions prendre en main le fusil, comme nous, pour défendre la vieille terre des aïeux menacée dans sa fortune, dans son honneur ou dans sa liberté. Cela est vrai ; mais ce qui ne l'est pas moins, à notre sens, c'est que leur manière d'être patriotes, si elle se propageait, ferait naître un péril mortel pour notre commune patrie.

» Leur patriotisme est, en effet, un patriotisme tranquille, confiant, optimiste, et, pour bien dire, endormi dans une illusoire sécurité. Ils croient l'humanité au stade de la fraternité universelle ; ils comptent sur les dispositions pacifiques de tous les autres peuples, qu'ils se représentent à leur image ; ils n'admettent plus comme possibles que les rivalités bienveillantes de la recherche scientifique, du commerce et de l'industrie. Je conçois qu'ayant ces illusions, ils croient agir en bons Français en proclamant l'inutilité et en prêchant la suppression des lourdes charges qui pèsent sur ce pays.

» Au contraire, notre patriotisme est *inquiet*.

» Il l'est, pourrais-je dire d'abord, de naissance. Il s'est formé soit, pour les plus vieux de nous, au sein des alarmes et des angoisses de la guerre même, des terreurs et des misères de l'invasion ; soit, pour de moins âgés, dans l'état de qui-vive où cette nation a vécu, tout en reconstituant ses forces détruites, jusqu'au jour où une puissante alliance l'a fait sortir de son farouche isolement de vaincue. Ainsi élevés, nous ne pouvons pas ne pas demeurer soucieux, même dans nos joies, même dans nos espoirs les mieux fondés.

» Il l'est encore, et plus rationnellement, par réflexion. C'est qu'en effet nous restons très frappés des leçons de l'histoire. Les trente ou quarante siècles que celle-ci embrasse avec quelque sûreté nous font voir combien lentement l'humanité évolue. Dans tout ce long passé, jusqu'à l'aurore du siècle dernier, la guerre a été à peu près partout la *prima ratio* des rois. Le progrès capital, auquel nous assistons, consiste en ce qu'elle tend à devenir l'*ultima ratio* des peuples. Au temps qu'il a fallu pour qu'il se réalisât, que l'on mesure celui qui est encore nécessaire pour que la pensée de la guerre, conçue comme le moyen suprême de dénouer les grands conflits internationaux, sorte sans retour de la conscience des peuples civilisés. Dénombrons seulement les guerres que se sont faites non les rois, mais les peuples, depuis cinquante ans ; ajoutons-y celle qui tient en ce moment même le monde entier dans une attente anxieuse, et jugeons si l'optimisme est de saison, si l'heure est vraiment venue de vaticiner la prochaine disparition des luttes armées !

» Il ne nous est pas possible enfin de fermer les yeux sur ce fait que les grandes nations sont inégalement placées sur la route qui mène à la paix perpétuelle. La nôtre est à l'avant, et par cela même obligée de se bien tenir sur ses gardes, car les idées qu'elle porte et répand sont de nature à susciter des prises d'armes contre elle. Rappelons-nous le temps où l'Europe se leva contre la France libertaire de 1791. — Voyons, d'autre part, l'*impérialisme*, cette soif d'expansion territoriale et de prédomination sur tout ou partie du globe, qui travaille les peuples actuellement les plus redoutables par le nombre ou la richesse : Allemagne, Angleterre, Etats-Unis, Japon même, etc. Aussi longtemps que nous ne les aurons pas convertis à nos idées de respect mutuel et d'universelle fraternité, nous devrons conserver toute notre force défensive et ne pas être une proie s'offrant elle-même à des appétits sans scrupules. — Et je dis que ceux-là sont volontairement aveugles à qui quelques menues conventions d'arbitrage ou quelques démonstrations intéressées d' « entente cordiale » suffisent à masquer l'existence et la violence mal contenue de semblables appétits.

» Ainsi donc, pour résumer ces distinctions, la quiétude où se repose le patriotisme de nos « pacifistes » est celle qui accompagne la vie rêveuse et repliée sur soi ; l'inquiétude où le nôtre s'agite est celle qui accompagne toute vie éveillée, attentive aux mouvements et aux bruits du dehors.

» Est-ce à dire que de nous à eux il puisse y avoir de la haine ? Assurément non, car la haine est une laide passion que notre patriotisme répudie : la haine contre qui que ce soit des peuples étrangers ; — à plus forte raison la haine contre qui que ce soit de nos concitoyens. Mais nous détestons leur chimère et nous voulons la combattre de toute notre énergie ; nous voulons surtout l'éloigner de l'école, par crainte qu'elle n'endorme l'âme de ce peuple dans une confiance trompeuse et ne la démunisse des convictions et des sentiments sur lesquels repose le salut de la patrie ».

H. Mossier.

Caisse d'assurance des instituteurs bernois.

Les explications qui suivent sont destinées aux collègues jurassiens, embarrassés par certaines questions de détail concernant l'application des statuts de la caisse, mis en vigueur dès le 1er janvier dernier.

A la réunion toute récente des assurés du district de Berne, M. le Dr Graf, professeur de mathématiques, qui a fait toutes les études préliminaires de l'institution et sous la direction de qui ont été calculées toutes les contributions des membres, a présenté un rapport circonstancié sur les points ayant donné lieu à discussion ou à demandes de renseignements. Je prendrai la liberté d'en rendre compte aussi brièvement que possible, d'après un article paru dans le *Berner-Schulblatt* et émanant de source quasi-officielle.

Vu le très court laps de temps mis à la disposition de la commission chargée de l'élaboration des statuts et de l'organisation de la caisse d'assurance, bien des dispositions n'ont pu être adoptées que provisoirement. C'est aussi pourquoi les statuts ont été établis à titre d'essai pour une période de cinq ans. Le corps enseignant lui-même a été quelque peu surpris par la marche extraordinairement rapide des événements dans le domaine de l'assurance et les propositions, demandes, réclamations sont arrivées en véritable pluie au bureau provisoire. Toutes les requêtes ont été examinées avec bienveillance, en tenant compte des dispositions statutaires et on y a répondu aussi favorablement que ces dernières le permettaient.

Aux termes de l'art. 26 des statuts, tous les instituteurs et institutrices définitivement en fonctions le 1er janvier 1904 et qui, à cette époque, ne sont pas entrés dans leur 43e année, font obligatoirement partie de la caisse d'assurance. Un instituteur qui ne possède pas le brevet bernois, mais se trouve à la tête d'une école bernoise ensuite d'une autorisation spéciale de la Direction de

l'Instruction publique, a demandé de rester en dehors de la caisse. La demande a dû être rejetée, la nomination définitive étant la condition décisive pour l'entrée. De même, on n'a pu donner satisfaction aux requêtes d'instituteurs ou d'institutrices qui allaient sous peu sortir de l'enseignement primaire pour continuer leurs études à l'Université ou pour se marier. Après leur sortie, l'art. 40 des statuts leur sera appliqué, à teneur duquel les instituteurs renonçant à leurs fonctions reçoivent une indemnité s'élevant à 60 % du capital versé, sans intérêts, tandis que pour les institutrices, cette indemnité se monte à 80 %.

La fixation des traitements en espèces, dans les cas où les prestations en nature sont comprises dans le traitement communal, a donné lieu à bien des récriminations. On a tenu compte tout d'abord des évaluations des intéressés eux-mêmes ; il a toutefois fallu adopter une certaine uniformité dans ces évaluations. C'est ainsi que la Commission a réparti les localités en question en cinq classes, avec estimations différentes. Afin de ne pas trop compliquer les choses, les célibataires et les mariés, les instituteurs et les institutrices ont tous été mis sur le même pied. Naturellement, l'assemblée des délégués aura toute compétence pour modifier ces chiffres provisoires, si elle le juge nécessaire.

Ce qui a paru cruel à beaucoup d'assurés, c'est la disposition de l'art. 39, suivant laquelle chaque membre est tenu de verser à la caisse le montant de l'augmentation de 6 mois du traitement communal, aussi bien que du subside de l'Etat. Cette exigence est une nécessité découlant de la technique des assurances. Un capital de garantie est indispensable pour assurer le versement d'une pension plus forte résultant de l'augmentation du traitement. La Commission a atténué, dans la mesure du possible, l'inflexibilité de ce principe en autorisant le payement de la contribution en plusieurs termes.

Le rachat d'années de service (art. 27, 2e al.) a été fixé, comme l'entrée des membres ayant dépassé l'âge réglementaire, au 9 %, par année, de la somme assurée. Les instituteurs et les institutrices, ici aussi, ont été mis sur le même pied, quoique les contributions ordinaires des premiers soient du 5 % et celles des secondes, du 3 % du traitement. Il est vrai qu'en moyenne les institutrices deviennent invalides plus tôt que les instituteurs ; les cotisations ci-dessus sont d'ailleurs fondées sur la technique des assurances.

Les institutrices mariées qui restent dans l'enseignement n'ont aucun droit à une pension de veuve ou d'orphelins. On pourra voir toutefois si l'art 36 des statuts ne devrait pas être interprété en ce sens que les orphelins d'institutrices décédées aient droit à la même indemnité que les parents nécessiteux de membres célibataires. C'est un point qui sera sans doute tranché par l'assemblée des délégués.

La question suivante a souvent été posée :

Pourquoi, par exemple, un instituteur, âgé de 50 ans, qui s'est fait recevoir en payant 8,9 % de son traitement, ne peut-il pas faire valoir les huit annuités rachetées comme années de services pour le calcul de sa pension future ? Et pour quel motif, par conséquent, malgré le payement de sa contribution supplémentaire, doit-il commencer avec 30 % de pension, comme les assurés obligatoires, et non pas avec 38 % ?

Voici la réponse : La somme versée pour les huit années en sus de l'âge prévu par la loi, ne représente que le capital de garantie nécessaire pour faire face à la plus grande probabilité d'invalidité causée par l'âge plus avancé. Jusqu'à 42 ans, ce capital de garantie est assuré par le subside de l'Etat provenant de la subvention fédérale ; c'est l'assuré lui-même qui doit le verser pour les années suivantes.

D'après les prévisions, l'Etat prendra à sa charge $^1/_3$ de ces contributions extraordinaires. On a voulu faciliter le rachat en répartissant les versements sur 5 années, soit sur 20 trimestres, avec cette restriction toutefois que les rachats

subséquents devront être aussi payés en plein dans l'intervalle des 20 premiers trimestres, soit jusqu'au 31 décembre 1909. En cas de décès d'un sociétaire de cette catégorie avant le payement intégral de sa contribution, ou s'il est pensionné auparavant, la somme dont il reste débiteur envers la caisse sera fixée d'après la technique des assurances et portée en déduction de la pension annuelle.

L'organisation de la caisse d'assurance a été considérablement simplifiée du fait que l'Etat, par l'organe des recettes de district, s'est chargé de toutes les opérations financières. La disposition de l'art. 58 des statuts, stipulant que le président de district est tenu de fournir une caution, est donc sans objet.

La caisse d'assurance compte actuellement 1706 membres, dont 768 instituteurs et 708 institutrices assurés obligatoirement, plus 230 rachetés des deux sexes. 570 membres du corps enseignant primaire ne font pas partie de la caisse.

Les espèces en caisse se montent au 31 mars 1904 à 195 215 fr. Cette somme ascendera à la fin de l'année à 420 000 fr. Dans ces chiffres n'est pas compris le fonds de réserve de 300 000 fr. de l'ancienne « Caisse des instituteurs » (Ie et IIe sections). Des calculs approximatifs donnent 1 500 000 fr. comme montant de la fortune de la caisse à l'expiration de la première période d'essai de 5 années.

Les membres âgés du corps enseignant ont intérêt à profiter largement de l'occasion qui leur est offerte de faire partie de la caisse d'assurance. Ceux qui pensent que, grâce au subside de 40 000 fr. provenant de la subvention fédérale, la pension allouée à teneur de l'art. 54 de la loi scolaire sera augmentée dans tous les cas, sont dans l'erreur. Si la situation financière d'un pensionné ne le commande pas d'une façon absolue, le montant prévu par la loi ne sera pas dépassé. En outre, n'oublions pas qu'une pension de l'Etat ne sera jamais qu'une *grâce*, tandis que nous avons *droit* à une rente de la caisse d'assurance.

TH. MOECKLI.

CHRONIQUE SCOLAIRE

BERNE. **Société des instituteurs bernois.** — Vendredi, 15 courant, a eu lieu à Berne (Café Merz) la réunion des délégués de la Société des instituteurs bernois. La séance, ouverte à 8 h. du matin, a été magistralement présidée par M. *Anderfuhren*, instituteur à Bienne, président central.

Une centaine de délégués environ étaient présents.

Le rapport du Comité central sur son activité pendant l'année dernière prouve que son temps, son dévouement ont été très fortement mis à contribution ; mais, s'il a eu beaucoup à faire, du moins il a eu la satisfaction de voir ses efforts couronnés de succès.

Les rapports de nos caissiers établissent également qu'au point de vue financier la Société des instituteurs suit une marche prospère. Il y a cependant l'une ou l'autre section qui fait preuve de négligence et les vérificateurs des comptes demandent qu'à l'avenir des mesures énergiques soient prises contre elles pour les rendre plus soucieuses de l'accomplissement de leurs devoirs...

Les deux questions principales mises à l'étude étaient celles du *remplacement des instituteurs-soldats* et *l'école et la lutte contre l'alcoolisme*.

Les conclusions de M. *Dietrich*, inspecteur, qui a traité la première question, ont été adoptées à peu près sans modifications. Voici ces conclusions :

1. L'armée suisse doit sa prospérité en grande partie à l'école populaire.

2. Notre armée, comme aussi tous les établissements d'instruction publique, ont intérêt à ce que les instituteurs enseignant à tous les degrés soient incorporés dans l'armée avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres citoyens suisses.

3. L'instituteur-soldat appelé au service à des cours ordinaires n'a pas à s'occuper de son remplacement ni à en supporter les frais.

4. La Direction de l'Instruction publique sera invitée à accorder aussi pour l'avenir — comme elle l'a si bien fait en 1903 — un congé officiel à tous les instituteurs appelés à un service ordinaire.

5. L'instituteur-soldat doit pouvoir accomplir sans aucune responsabilité vis-à-vis des autorités scolaires, mais avec l'autorisation officielle dont il est fait mention plus haut, tout service régulier tombant dans la période allant du 1er avril au 31 octobre. Pour les cours ayant lieu en hiver (1er novembre au 31 mars), il y aura lieu de demander l'application de l'art. 2 litt. *e*, de l'organisation militaire (dispense de service).

6. Si, en opposition au congé officiel, les autorités municipales ou scolaires demandaient un remplacement, ce droit ne pourrait pas leur être contesté, mais elles auraient à repourvoir au dit remplacement et à en payer les frais.

7. Si la question des frais de remplacement des instituteurs-soldats ne pouvait être résolue dans un sens favorable au corps enseignant, le comité central serait autorisé à soutenir financièrement une action juridique ayant pour but de créer un précédent.

8. L'assemblée des délégués de la Société cantonale des instituteurs bernois charge le comité central de faire les démarches nécessaires en vue d'une solution conforme à la teneur des conclusions formulées- ci-dessus.

C'est M. *Heymann*, instituteur à Malleray, qui a présenté le rapport général sur l'*école et la lutte contre l'alcoolisme*. M. Heymann s'est acquitté de sa tâche avec distinction. Son rapport a été très intéressant, très complet. L'assemblée a admis plusieurs des thèses du rapporteur. Elle a été d'accord que :

1. L'alcoolisme nuit à l'œuvre de l'école.
2. L'école peut et doit lutter contre l'alcoolisme.
3. Elle le fera par un enseignement antialcoolique occasionnel.
4. Une nouvelle édition du livre de lecture contiendra quelques morceaux formant un résumé complet des vérités antialcooliques.
5. Lors des fêtes et des excursions scolaires on évitera autant que possible de donner des boissons enivrantes aux élèves.

La question du *livre-souvenir*, — proposition de M. Möckli, instituteur, à Neuveville, de faire délivrer par l'Etat aux élèves quittant l'école primaire un livre utile qu'ils pourront conserver, — a également fait l'objet d'un rapport, qui a été présenté par M. *A. Baumgartner*, de Bienne, le sympathique vice-président du « Lehrerverein ». Le rapporteur, au nom du Comité central, recommande chaudement cette idée et l'assemblée charge le Comité de faire des démarches en vue de son exécution.

Le comité central, par l'organe de M. *Baumgartner* et de M. *Wuilleumier*, instituteur à Renan, président de la section de Courtelary, renseigne complètement l'assemblée sur la *non-réélection de M. Clauve*, instituteur à La Ferrière. Il donne connaissance de toutes les démarches qu'il a faites à cette occasion.

Un instituteur M. A. R., ci-devant à Malleray, qui a enfreint les règlements du « Lehrerverein », est expulsé de la Société et la résolution suivante a été votée à l'unanimité par l'assemblée:

« L'assemblée des délégués de la Société cantonale des instituteurs bernois, » réunie à Berne le 15 avril 1904, exprime son indignation sur la conduite » inhumaine de l'autorité scolaire de La Ferrière à l'égard de l'instituteur » Constant Clauve. Elle déplore en particulier que le maire de cette localité n'ait » pas cru devoir tenir la promesse qu'il avait faite au Comité de la section de » Courtelary assurant la nomination de M. Clauve ».

Le Comité central donne ensuite connaissance des vœux des sections au sujet du programme d'activité pour 1904. Le soin de l'élaboration de ce nouveau programme est laissé au Comité.

Sur la proposition de M. *Witwer*, maître secondaire, le Comité central, qui

siège à Bienne, est confirmé par acclamations dans ses fonctions pour une nouvelle période.

⁂ **Synode de cercle des Franches-Montagnes.** — Le dernier synode des instituteurs n'a pas été très fréquenté.

M. Cerf, maître secondaire, a lu un très bon rapport sur l'enseignement du dessin, rapport qui présente ce dernier sous un jour nouveau. Notre programme, dit M. Cerf, a dévié de son but ; il devrait davantage viser au pratique et à l'utile. Les branches qu'on devrait cultiver sont les langues, l'arithmétique, les travaux manuels et le dessin. Dans le dessin, en particulier, il y a lieu d'imiter la nature, de représenter des formes qui expriment des idées. En Allemagne, en Amérique, on est déjà entré dans ce système.

L'enfant, par sa nature, est porté à imiter les objets qu'il voit ; dès sa première année scolaire, il dessine volontiers des « hommes », des animaux, des maisons ; par la méthode en vigueur, on réprouve ces choses et on l'oblige à faire des angles, des rectangles, des courbes difficiles, etc. C'est illogique, antinaturel. Dès le premier jour de son entrée à l'école, l'enfant devrait cultiver le dessin à l'égal des autres branches ; ses maîtresses devraient lui faire exécuter le dessin d'après nature.

Pour les garçons, empruntons les sujets aux métiers ; faisons-leur faire des croquis avec mesures, tels qu'en font les maîtres d'état.

Pour les filles, on fera des applications aux travaux à l'aiguille, motifs de broderies, de mouchoirs, de tapis, dessous de lampe, etc. De cette manière, le pratique sera joint à l'utile. Les jeunes filles se familiariseront avec le beau et acquerront un goût délicat.

Telles sont quelques-unes des excellentes idées de ce rapport, qui préconise un enseignement sortant des sentiers battus de la routine. On aurait aimé voir M. Cerf donner une leçon pratique à des élèves soit du degré moyen, soit du degré supérieur ; l'honorable conférencier se déclare prêt à accomplir cette tâche pour un prochain synode.

En l'absence de M. Rais, sa conférence sur le péril jaune est renvoyée en juin.

M. Cattin, président, fait différentes communications soit sur le Lehrer-Verein, soit sur la Société pédagogique jurassienne.

On émet l'idée d'organiser un cours de répétition pour le dessin, le calcul et une autre branche à choisir.

Le Comité de synode étant en réélection, M. Cattin annonce que dorénavant ce comité devra aussi fonctionner pour la caisse d'assurance et qu'il sera nommé pour trois ans ; il décline une réélection, mais sur les pressantes instances qu'on lui fait, il finit par accepter un nouveau mandat. Les membres de l'ancien comité sont ainsi confirmés dans leurs fonctions, avec M. Marchand comme secrétaire ; on vote une gratification à ce dernier qui remplit très bien sa charge.

A midi et demi, la séance est levée. A. Poupon.

VAUD. — † **J.-F. Laurent.** — Le 16 avril, à Correvon, une long convoi, sincèrement ému, accompagnait au cimetière le corps d'un ancien collègue, J.-F. Laurent. Né en 1823, il était entré en fonctions à Correvon en 1845, après six années passées à d'autres postes, et il enseigna jusqu'en 1882. Pris d'un affaiblissement subit, il y a quelques jours seulement, il vient de s'y éteindre sans souffrances.

Plaçant la piété au-dessus de tout, il apportait à l'accomplissement de sa tâche un dévouement auquel toute la génération adulte — ses anciens élèves — rendent aujourd'hui un hommage respectueux et reconnaissant.

Nous présentons à sa famille en deuil l'expression de nos regrets et de notre vive sympathie. A. S.

BIBLIOGRAPHIE

Grammaire française. Cours supérieur par E. Ragon, agrégé des classes de grammaire. Ch. Poussielgue.

Cet ouvrage contient certainement des aperçus intéressants sur le phonétisme, la prononciation, l'orthographe, la formation et la signification des mots; mais, dans ces chapitres-là, qui constituent à eux seuls la partie nouvelle de cette grammaire, on sent déjà que l'auteur est trop épris du passé pour être un novateur aussi hardi qu'il le désire. Il faut de la logique; et, quand on accuse ses confrères d'élever des barrières et de créer des prohibitions, il faudrait être soi-même à l'abri de semblables reproches; or, tel n'est pas le cas de M. Ragon. S'il est vrai que les noms de choses ont reçu au hasard le genre que leur reconnaît l'usage, à quoi bon relever que les consonnes *f, h, l, m, n, r, s,* sont du du féminin, alors que la nouvelle appellation phonétique exige précisément le masculin? Depuis quand écrit-on envergure *envergeure ;* encore trouve-t-on qu'il vaudrait mieux écrire *enverjure !* Où a-t-on jamais vu *donne-moi-la* au lieu de *donne-la-moi !* Qui se serait jamais douté qu'en allemand on dit: *La nez, la soleil, le table, le lune !* Mais, n'insistons pas sur ces détails et laissons M. Ragon introduire dans notre langage, sous le patronage de Commines, Voltaire et Rousseau : *avocate, artisane, poétesse, oratrice, partisane et peintresse.*

Voyons la syntaxe et les exemples.

Les règles d'accord sont formulées comme elles le sont dans la plupart des grammaires où l'on oublie trop souvent qu'on s'adresse à de jeunes intelligences. Voici la règle du participe passé employé avec l'auxiliaire avoir : *Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir s'accorde avec le complément direct, si ce complément est avant le participe ; il reste invariable, si le complément est après, ou s'il n'y a pas de complément direct.* Avec une règle comme celle-là, nous avons toujours remarqué que les élèves ne comprenaient rien à l'accord du participe. Ils mêlent tout, dit-on; le contraire serait plutôt surprenant, l'exemple part de haut, et la règle elle-même ne procède pas autrement.

Quant aux exemples, ils sont loin d'être toujours probants. Il est admis que *le complément explicatif* n'est pas indispensable au sens de la proposition, il peut être supprimé; par contre le *complément déterminatif* est absolument nécessaire, il ne peut être retranché. Or donc, dans cette phrase : *Un zéro placé à la gauche d'un chiffre est sans valeur,* le complément, *placé à la gauche d'un chiffre,* est-il bien *complément déterminatif ;* et dans son sens le plus vrai, le plus absolu, le zéro n'est pas réellement sans valeur !

D'une manière générale, nous ferons très volontiers à M. Ragon le reproche de choisir ses exemples trop exclusivement dans les classiques. Quoi qu'en prétende l'auteur, on apprend une langue pour ce qu'elle est plus encore que pour ce qu'elle a été. Il ne suffit pas d'affirmer que le français contemporain offre matière à de nombreuses condamnations; il faut apporter des preuves et c'est ce qu'on ne fait pas. Admirer le passé, c'est bien; corriger le présent, c'est mieux; et, dès lors, il nous paraît qu'il eût été préférable de dire et de démontrer ce qu'il y a de répréhensible dans le français d'aujourd'hui. La grammaire de M. Ragon ne tendant pas à cette fin est une grammaire de transition; elle se trouve vieillie avant le temps et Tolstoï lui-même, qui chercha vainement la grammaire idéale, n'infirmerait point ce jugement.

Ch.-Ad. Barbier.

Ouvrages reçus : De notre collaborateur, M. Aug. Lemaître, professeur au Collège de Genève : *Un cas d'audition colorée hallucinatoire,* suivi d'observations sur la stabilité et l'hérédité des photismes. Extrait des archives de psychologie (n° 10, février 1904).

— Suite du beau *Dictionnaire géographique de la Suisse,* par Charles Knapp et Maurice Borel, Neuchâtel, Attinger frères, éditeurs. 95 à 98me livraisons, de Lausanne à Lichtensteig.

PARTIE PRATIQUE

LANGUE FRANÇAISE

A propos de la correction des travaux écrits.

(Extrait de la brochure de M. Ed. Vittoz, *La prose de nos écoliers.*)

Maîtres d'école, nous serons toujours ballottés entre ces deux exigences contradictoires des parents ou des autorités : les uns se plaignent que, vouant un temps considérable à la correction orale des travaux, nous fassions rédiger trop peu ; les autres que, faisant écrire beaucoup, nous ne puissions ni corriger assez soigneusement, ni surtout assez commenter nos corrections et en exposer le pourquoi. Et il arrive même, concernant ce dernier point, que, sur cette récrimination, s'en greffe une autre du même genre : vous vous appliquez bien à faire profiter les élèves de vos corrections ; mais, pour A., vous vous attardez trop à des regrattages de détails ; pour B., au contraire, vous cherchez trop à donner à vos observations une portée générale, vous êtes trop enclin à formuler des règles, des principes, à faire jusqu'à un certain point de la théorie du style.

Je ne vois qu'un moyen utile de résoudre cette dernière difficulté : c'est de trouver un juste milieu, de doser nos corrections de détail et nos aperçus généraux de façon telle que la classe y trouve à la fois plaisir et profit.

Mais, quant à la première des dites contradictions, c'est une autre affaire ; plus j'avance dans la carrière, plus je vois *combien il faut s'attacher à la correction à fond et à la discussion des fautes ; dût-on pour cela ne faire écrire que peu,* ou se rabattre sur des sujets de composition assez faciles pour que les chances de fautes de langage y soient relativement restreintes.

Je n'irai pas jusqu'à prétendre, avec l'un de mes maîtres les plus vénérés, qu'il y ait intérêt à ne faire traiter qu'un seul sujet par trimestre ou même par semestre, de façon à pouvoir — en classe, et par collaboration — amener les travaux de tous les élèves à être dignes de l'impression ; pour séduisant que soit le paradoxe, il ne résisterait certes pas à la mise en pratique, tant les leçons en deviendraient longues et fastidieuses ! Mais, pour être ici plus « juste milieu » que le professeur en cause, je n'en insiste pas moins vigoureusement dans le même sens que lui.

Oh ! sans doute, il est bien moins agréable pour l'élève de fournir en deux heures deux pages dont il se sera appliqué à faire un bon travail, que de laisser courir sa plume au gré de sa fantaisie pour obtenir en un clin d'œil quatre pages de la prose molle, diffuse qu'on nous reproche. Il est bien plus pénible aussi pour le maître de s'arrêter longuement, à l'encre rouge d'abord, puis oralement, à ce travail soigneusement remanié, que de parcourir en deux minutes un exercice bâclé, pour s'en tenir ensuite à une appréciation générale et vague, ou à quelques fautes minimes notées au passages. Mais combien plus profitable aussi !

Le forgeron, lui, ne s'y trompe pas[1] : quand il veut faire un bon ouvrier, il ne se borne pas à le pourvoir de vieille ferraille, avec ordre de la marteler sur l'enclume tant que le jour est long ; il applique la maxime : *non multa sed multum :* peu, mais bien. Nous sommes logés exactement à la même enseigne, qu'il s'agisse de la prose de nos écoliers ou de la nôtre, voire de compliments à mettre en vers[1] : sachons bien d'abord ce que nous voulons forger, en nous proposant un but déterminé ; puis, ouvrons l'œil, choisissons bien nos matériaux ; alors frappons, tournons et retournons le fer, un bon coup ici, une retouche là ; hésitons-nous sur la forme à donner ? sur le meilleur procédé ? interrompons l'ouvrage un instant, pour y réfléchir, puis reprenons le soufflet et le marteau.

Vingt fois sur le métier... C'est peut-être demander un peu beaucoup : mais ce n'est qu'en l'y remettant maintes fois qu'on obtient un ouvrage de bon ouvrier.

[1] Allusions à des passages précédents : En forgeant...

Est-ce là le fait de nos écoliers ? on ne s'en douterait guère à parcourir les fragments de leur prose que j'ai réunis. En voulez-vous encore un exemple, se rapportant à l'un des cas d'incorrection à la fois les plus fréquents et les plus embarrassants, a l'un de ceux qui obligent presque à redire : « Vingt fois... » ?

« *Depuis* longtemps *déjà*, ma tante recherche *des* photographies, *des* peintures, *des* cartes postales, représentant *des* costumes nationaux, et *des* brochures parlant *des* mœurs locales. »

Voilà une série de *des* qui, accompagnés de nombreux *d* et *t*, rendent la phrase inadmissible. Il faut bien reconnaître qu'aucun mot n'est plus fréquent en français, et aucun plus difficile à supprimer ou à remplacer : *que* et ses nombreux tenants et aboutissants sont loin d'être aussi embarrassants ; *et* lui-même est relativement traitable ; la préposition *à* seule est presque aussi encombrante. Il me souvient d'une page sur laquelle j'ai dû m'escrimer avec un élève parce que ses trente-trois *de, du, de la, des* la rendaient illisible ; nous avons réussi à nous défaire de cinq d'entre eux ; après quoi l'auteur, tenant à ce que sa prose fût du français, a dû la remanier de fond en comble, en s'évertuant, entre autres, à supprimer, par l'emploi de synonymes ou par d'autres moyens, le plus grand nombre de *d* et de *t*.

Vous me direz que tout cela est bien artificiel. Oui, certes. Mais, je le demande, combien d'écrivains soucieux simplement de fournir une œuvre bonne par la forme comme par le fond, combien d'entre eux ont été assez heureux pour pouvoir s'abstenir, au début de leur carrière surtout, de ce travail qui consiste à améliorer plus ou moins artificiellement sa prose ou ses vers ? Et l'on ne m'objectera point que leur style en a pris — sauf dans certains cas exceptionnels — un tour compliqué, maniéré, factice ; c'est plutôt le contraire qui arrive [1]. Quoi de plus simplement élégant que les lettres si travaillées de P.-L. Courrier, par exemple ? de plus enlevant que les pages si péniblement remaniées de Javelle, l'un de nos meilleurs chantres des Alpes ? qui devinerait, en lisant les fables les plus connues, qui sont en même temps les plus simplement jolies de Lafontaine, le labeur auquel l'obligeait sa pittoresque concision ? et n'est-ce pas Renan qui exigeait de son imprimeur jusqu'à douze épreuves ? Combien est intéressante, à cet égard, la comparaison de certaines œuvres remaniées par leur auteur, avec le texte dans lequel il les avait d'abord publiées, ou avec son premier manuscrit : tel, le fragment de Châteaubriand que donne la Chrestomathie de Vinet, tome III.

Non, ne craignons point d'engager nos élèves à se livrer abondamment à ce travail de retouche, de remaniement ; à la condition qu'ils aient pour unique but de simplifier, de clarifier, d'abréger, et non point — comme Fénelon et quelques autres écrivains, à qui Albalat fait rudement leur procès — de viser constamment à l'effet. Et qu'ils ne se croient point dégagés d'une telle obligation, parce qu'ils renoncent d'avance à tirer parti de leur plume, parce qu'ils ne seront pas dans le cas de dire avec le critique Philarètes Chasles : « Je n'ai jamais livré au public une ligne qui ne fût ce que ma plume pouvait produire de meilleur ! » Nous ne leur demandons pas une prose digne de figurer dans quelque anthologie, mais simplement de s'appliquer à éviter des fautes aussi grossières que celles dont nous venons de nous occuper.

ENSEIGNEMENT DE LA COUPE [2] (*Suite*).

Dessin du patron dans un cahier spécial.

Nous passons maintenant au dessin du patron. Chaque ligne est d'abord exécutée au tableau par la maîtresse, puis ensuite répétée par les élèves dans le cahier

[1] Voir à ce sujet : *Albalat : le travail du style enseigné par les corrections manuscrites des grands écrivains*, entre autres de Bossuet, Pascal, Rousseau, Buffon, Montesquieu, Flaubert, V. Hugo, Balzac.

[2] Voir les articles précédents, pages 170 et 230.

destiné à recevoir les dessins. Ces derniers seront arrangés avec beaucoup de de goût et dessinés avec soin ; aucune négligence ne sera tolérée. — Placer en tête le nom du vêtement et les mesures servant de base au dessin du patron.

Faire observer les lignes qui limitent le patron, et amener les élèves à trouver que la hauteur est bien celle donnée au vêtement, mais qu'en largeur, le patron ne représente que la moitié de la chemisette.

Quelles mesures sont nécessaires pour établir ce patron ? 1° La hauteur qui est de 23 cm. pour la chemisette de première grandeur. — 2° Le tour de poitrine, compté à raison de 40 cm. pour la première taille. (Le texte indique 50 cm. parce que dans cette largeur totale est comprise toute la partie qui croise dans le dos).

Inscrire au-dessous du titre : Largeur : 50 cm. — Hauteur : 23 cm.

Dans quelle figure géométrique pourrons-nous insérer notre dessin ? Dans un

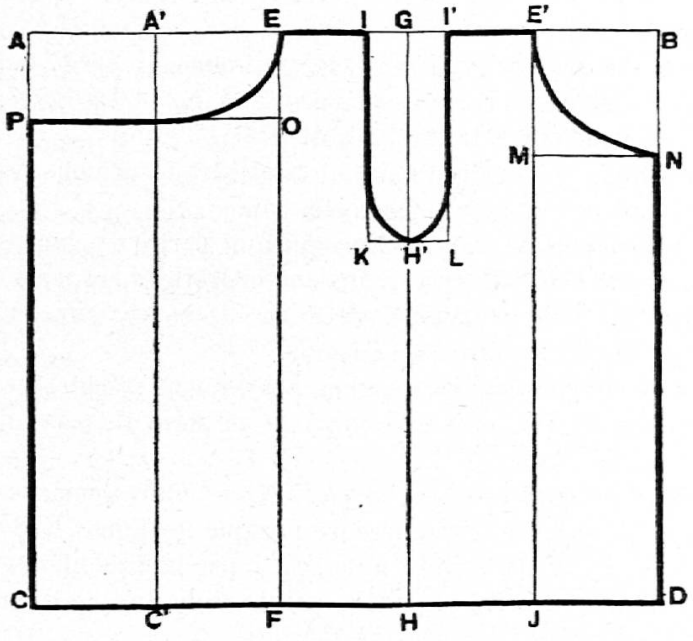

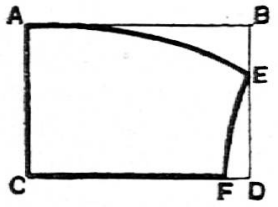

rectangle. — Puisque le patron ne représente que la moitié de la largeur du vêtement, quelle sera la base du rectangle ? 25 cm. — Nous devons donc tracer un rectangle de 25 cm. de base et 23 cm. de hauteur. La plus stricte exactitude sera apportée à ce travail. Il faut souvent rappeler aux élèves que deux points sont absolument nécessaires pour déterminer une ligne droite ; c'est une observation importante si l'on veut obtenir des dessins exacts.

Tracer la ligne A C bien parallèle à la ligne qui limite la feuille du côté gauche ; pour cela, placer deux points à égale distance du bord ; ces deux points indiqueront la direction d'une ligne indéterminée sur laquelle nous compterons 23 cm.

Traçons maintenant la ligne A B dont le point A est déjà trouvé. — Mesurons la distance de A au bord supérieur du cahier, et reportons-la plus à droite afin de déterminer la direction de A B, ligne à laquelle nous donnerons 25 cm — Si les élèves disposent d'une équerre, il suffit de tracer l'angle A bien droit. — Plaçons le point D à 23 cm. de B et 25 cm. de C, puis joignons B D et C D. Nous obtiendrons ainsi le rectangle bien exact A B C D, qui limitera le patron que nous voulons dessiner.

Insister sur cette première partie du dessin, car il n'est pas toujours facile d'obtenir un rectangle ou un carré très exacts, à moins que chaque élève ne dispose d'une bonne équerre.

Nous divisons le rectangle en cinq parties égales par les parallèles A'C' E F, G H, E' J. — Remarquons que B D représente le milieu, devant; G H, la ligne placée sous le bras ; A C, le bord de derrière. Le rectangle placé entre A C et A'C' est réservé pour la partie croisée du dos.

Déterminons maintenant la hauteur et la largeur de l'entournure. Pour cela, portons de G vers E et de G vers E', le 1/3 de G E et de G E' ; placer les points I et I'. — De G vers H, porter la distance I'B, soit une division du rectangle plus 2/3 ; placer H'. — A droite et à gauche de H', compter 1/3 de division, placer les points K et L. — Tracer le rectangle I K L I', qui indique la hauteur et la profondeur de l'entournure.

La largeur de l'épaule est déterminée par les lignes E I et E'I'. Il ne nous reste plus qu'à indiquer la profondeur de l'encolure du devant, par la ligne M N, et la profondeur de l'encolure du dos par la droite O P. — Pour cela, de E' vers J et de B vers D, compter la distance E'B, tracer la droite M N. — De E, vers F. et de A vers C, porter la longueur E I, tracer la droite P O.

Nous obtenons ainsi les lignes de construction de notre patron qui nous permettront d'arriver immédiatement à une forme correcte.

Renforçons tout d'abord les lignes de construction qui font partie du contour du patron, soit : P C, C D, D N, E I, E'I'. Inscrivons sur la droite N D : *milieu, devant, pli de l'étoffe ;* sur C D : *pli de l'ourlet du bord inférieur ;* sur P C : *pli de l'ourlet du dos ;* sur E I et E'I : *couture de l'épaule.*

Traçons l'entournure qui se compose de deux lignes absolument symétriques, suivant d'abord les droites I K et I'L, puis se rejoignant au point H, par deux courbes.

L'encolure du devant est représentée par la courbe E' N. — Faire remarquer aux élèves que cette ligne est un quart de circonférence puisque les lignes E' B et B N sont égales. Le point B serait le centre du cercle limité par la circonférence dont la courbe E'N représente le quart. En plaçant la pointe sèche du compas sur le point B, on tracera donc facilement l'encolure du devant.

L'encolure du dos se compose tout d'abord d'une droite suivant la ligne de construction P O, puis d'une courbe rejoignant le point E.

Inscrire sur la ligne P E : *encolure du dos ;* sur la courbe E' N : *encolure du devant ;* sur I' H' : *entournure du devant ;* sur I H' : *entournure du dos.*

Le dessin du patron de la manche sera placé sur la même feuille, à droite ou au-dessous du dessin de la chemisette.

Faire remarquer que le dessin du patron de manche sera inscrit dans un rectangle dont la hauteur est la hauteur de la manche, et la base, la demi-largeur de la manche, puisque le patron ne doit n'en représenter que la moitié. Où prendrons-nous donc la largeur de cette manche ? Sur la hauteur de l'entournure, soit la ligne G H' du patron de la chemisette. Seulement, comme en aucun cas la manche ne peut être plus petite que l'entournure, nous ajouterons 1/2 cm. à la ligne G H' pour obtenir la base du rectangle.

La hauteur de la manche n'est pas absolument déterminée ; on peut la faire

plus ou moins longue. Cependant, en donnant à la hauteur du rectangle les 2/3 de la base, on obtient une jolie forme, bien proportionnée.

Traçons donc notre rectangle avec la même exactitude que celui du corps de la chemisette. Il devrait avoir 8 cm. 5/6 de base et 5 cm. 2/3 de hauteur, mais il n'y aurait pas d'inconvénient à remplacer 8 cm. 5/6 par 9 cm., et, par conséquent 5 2/3 par 6, 1/6 de cm. sur la demi-largeur d'une manche se connaît à peine.

On peut aussi, pour obtenir ces dimensions, se servir de la bandelette ; porter celle-ci sur G H', ajouter 1/2 cm. puis prendre le 1/3 de cette longueur en pliant la bande en trois, et compter deux de ces parties pour la hauteur.

Nous obtiendrons l'abaissement de la manche, sous le bras, en comptant de B vers D le 1/3 de B D ; placer E. La moitié de B E sera portée de D vers C, pour donner le biais de la couture de la manche ; placer F.

Renforcer les lignes de construction A C et C F, et tracer les courbes A E et E F.

Inscrire sur la ligne A E : *bord supérieur de la manche, entournure ;* sur la ligne E F : *couture de la manche ;* sur C F : *pli de l'ourlet de la manche ;* sur A C : *milieu de la manche ; pli de l'étoffe.*

Chacune des lignes déterminant la forme du vêtement sera comparée au contour qu'elle indique sur le patron ; l'enfant ne doit pas tracer une seule ligne sans comprendre ce que celle-ci représente. Par de fréquentes interrogations, la maîtresse s'assurera que ses élèves travaillent avec intelligence.

Chaque proportion et chaque ligne doivent être contrôlées à mesure, afin que, le dessin achevé, il ne reste plus qu'à jeter un coup d'œil sur l'ensemble du patron.

Les lignes mal tracées sont rectifiées au moyen d'un crayon de couleur.

L. Picker.

DICTÉES

Degré supérieur.
Imparfait de l'indicatif.

Du sentiment de la nature.

I

Sous la rude main des conquérants de Rome et pendant les temps douloureux du moyen âge, la masse esclave qui labourait le sol ne pouvait guère comprendre la beauté de la terre sur laquelle s'écoulait sa misérable vie, et le sentiment qu'elle éprouvait à l'égard des paysages qui l'entouraient devait nécessairement se pervertir.

Les amertumes de l'existence étaient alors beaucoup trop vives pour que l'on pût se donner souvent le plaisir d'admirer les nuages, les rochers et les arbres. Ce n'étaient de toutes parts que discordes, haines, frayeurs subites, guerres ou famines. Le caprice et la cruauté du maître étaient la loi des asservis ; dans chaque inconnu, on craignait de voir un meurtrier : les deux noms d'étranger et d'ennemi étaient synonymes. Dans une pareille société, la seule chose que l'homme brave eût essayé de faire pour lutter contre sa destinée et garder en soi-même la conscience de son âme, c'était d'être joyeux et ironique, c'était de se moquer du fort et surtout de son maître, mais il n'avait que faire de s'attendrir en regardant la terre.

II.

Au sortir de ces guerres incessantes du moyen âge, le désir de tout homme échappé à la lutte devait être de se faire un petit nid bien charmant et bien abrité ; la grande nature lui faisait peur ; il demandait la paix. L'idéal des générations qui se sont succédé, de la renaissance jusqu'à la révolution, se révèle par les sites que princes et seigneurs choisissaient pour la construction de leurs châteaux de plaisance. Un bien petit nombre de ces palais occupent une position d'où l'on puisse contempler un horizon grandiose de montagnes ou de rochers ; même en beaucoup d'endroits, notamment sur les bords du lac de Genève, les maisons de campagne, bâties par les riches propriétaires riverains, tournent le dos à ce qui nous semblerait maintenant la partie la plus grandiose de la vue.

A cette nature trop puissante et trop sauvage pour qu'on se plût à la regarder, l'homme préférait alors un espace borné, où l'imagination s'épandait à son aise ; un rideau de collines doucement réfléchies, une petite rivière serpentant sous l'ombrage des aunes et des trembles, de belles avenues d'arbres touffus, des pelouses et des étangs décorés de statues. On mettait la grâce bien au-dessus de la simplicité grandiose des vastes horizons.

E. Reclus.

Degré intermédiaire.

Utilité de la pomme de terre.

La pomme de terre est un des meilleurs légumes. Elle ne renferme pas beaucoup d'albumine, mais elle est riche en amidon. Jointe à la viande ou au fromage elle est très nourrissante. Pendant l'hiver, les paysans en mangent beaucoup. Elle a aussi le grand avantage de se conserver longtemps.

La sauge des prés.

La sauge des prés croît dans les endroits qui ne sont ni trop secs ni trop humides. Elle aime la bonne terre. Aussi la trouve-t-on surtout dans les prés et dans les champs. On ne la rencontre pas sur les décombres et dans les endroits sablonneux. Elle est essentiellement une plante des prairies.

La sauge des prés ne se développe pas de très bonne heure au printemps. Elle étale d'abord ses larges feuilles sur le sol. Puis, peu à peu, la tige pousse, s'allonge et la grappe se forme. Les fleurs apparaissent vers la fin de mai. Dès qu'elles sont ouvertes, les abeilles les visitent et elles transportent de l'une à l'autre le pollen nécessaire à la fécondation.

La sauge des prés est une plante herbacée. Elle a une racine épaisse et ligneuse. De nombreuses radicelles s'en détachent et vont puiser dans le sol les sucs nourriciers. La tige peut atteindre jusqu'à un demi-mètre de hauteur. Elle est forte, quadrangulaire et creuse à l'intérieur. De longs poils la préservent de l'attaque des insectes terrestres.

Les feuilles de la sauge des prés sont larges, entières, étalées. Elles ont des rainures qui recueillent l'eau des pluies pour la conduire sur les racines. Les fleurs sont réunies en grappe au sommet de la tige. La corolle est composée d'un tube et de deux lévres. La lèvre inférieure, plate et large, est la place où se posent les insectes qui visitent la fleur. La lèvre supérieure sert d'abri aux étamines.

L. J.

PAGE CHOISIE

Printemps au Midi.

28 mars. — Grande nouvelle : l'herbe pousse. Je me suis arrêté tantôt au seuil de la prairie qui accompagne le ruisseau. Une merveille, cette prairie ! Hier encore, une chose morte, des touffes rases, espacées, qui laissaient voir la terre raboteuse, les débris des feuilles et des branches moisies par l'hiver ; aujourd'hui, tout a disparu, noyé dans la montée de l'herbe, une herbe en duvet, si ténue

qu'il semble que ce soit de la couleur en suspens. Je regarde et j'hésite à fouler ces tiges délicates que le plus léger contact meurtrirait d'une blessure. C'est la prairie élyséenne, de l'herbe de rêve pour des promenades de fantômes heureux, pour des rondes de nymphes ou de fées.

30 mars. — Je suis allé revoir ce matin le printemps des peupliers et des saules, le printemps de la Garonne. Matinée de brume, mais d'une brume tiède, chauffée par un soleil invisible et qui m'enveloppe d'une douceur d'ouate. Devant moi des perspectives souples, un horizon plat en lignes fuyantes, de larges espaces que limitent des colonnades minces de peupliers sans feuilles.

Je quitte la route, je pique droit à la rivière à travers la liberté des prairies. Dans l'herbe qui s'éveille, fleurie de violettes, des feuilles mortes se soulèvent, chassées par le vent, détalent comme des oiseaux peureux.

Le soleil paraît au moment où je touche à la berge. Les rideaux gris-perle de la brume se déchirent au-dessus de la large nappe scintillante ; des îlots montent, des plages de sable blanc, de galets bleus, que décore, pareille à une fumée verte, la feuillaison nouvelle des saulaies. Je suis, le long de l'eau, entre la Garonne et la levée, le sentier doux aux pieds, creusé dans le limon de la berge par les pêcheurs et les pâtres. Des troupeaux de bœufs descendent lentement des pacages, viennent s'abreuver au fleuve. Leurs beuglements, mêlés à l'aboi des chiens, se prolongent au lointain des allées d'arbres; des merles et des grives en folie se poursuivent au bord des fourrés. Et tantôt le fleuve disparait caché par des ramilles de la digue, tantôt, par une coupure du rivage, il se développe en son ampleur jusqu'à la muraille blanche des falaises quercinoises qui barrent l'horizon.

Puis, le décor change ; la Garonne, divisée en deux bras, n'est plus qu'un coulant d'eau paresseuse qui baigne les sinuosités d'une île, En même temps, la levée s'écarte à ma droite; j'entre dans l'inattendu, dans le caprice d'une terre vierge, abandonnée par le fleuve. Une race de sauvageons, issus des graines de peupliers ou de saules charriés par le courant, a germé là au hasard, dans la fertilité du limon. Le printemps travaille cette jeunesse. Un essaim doré de feuilles tendres frémit autour de moi, les écailles des bourgeons éclatent en exhalant un parfum de miel et de résine. Jusqu'à ce tronc de peuplier, abattu pendant l'hiver, couché sur le sable, qui essaye de revivre ; ses bourgeons à moitié desséchés se gonflent : la sève pleure en gouttes épaisses à ses blessures.

Tout s'exhale, tout vibre ; des ondes de bonheur m'enveloppent.

Et cette joie me semble plus intense, d'être silencieuse. Les feuilles sont trop faibles encore pour parler, pour s'émouvoir aux souffles du vent. Les moustiques engourdis de rosée, n'ont pas déplié leurs ailes. C'est avant l'action, avant le déchaînement multiple de la vie, la minute dernière de l'incubation, le recueillement de l'attente.

3 avril. — Du vert et du blanc, des feuilles et des fleurs, Autour des métairies, les amandiers, les poiriers s'épanouissent en dômes naïfs, comme des bouquets de mariée aux corsages des épousées rustiques. Les chemins bordés d'épine blanche, les avenues de pommiers s'ouvrent en voûte fleurie, pavoisés pour des cortèges de fête. Je longe les vergers du faubourg, je grimpe aux vignobles en échelle, parmi les sarments qui pleurent, englués de sève. Me voici au sommet de la falaise, Juste au bord de la pente, une colonnade de cyprès marque de son architecture

sévère l'emplacement d'une de ces tombes protestantes, îlots funèbres semés dans la splendeur des campagnes montalbanaises. Avec leur attitude invariable, leur immuable verdure, les arbres de la mort se dressent en ironie devant la saison nouvelle, devant le flot de jeunes verdures, de floraisons capiteuses, qui vient battre à leur pied. Je passe sans écouter leur conseil de renoncement, d'oubli de l'heure charmante. Je m'engage dans une allée d'amandiers qui succède aux cyprès, une allée blanche comme une procession de premières communiantes. Les arbres noirs, couleur de bronze, ont l'air de robustes candélabres, soulevant vers le ciel leurs bras chargés de fleurs, ainsi que des torches de lumières. Une traînée de pétales jonche l'herbe menue, tandis que, en haut, les fleurs brillent, parmi les flocons neigeux des nuées en course dans l'azur.

Et je pense à des âmes blanches échappées de l'ombre sépulcrale des cyprès et glissant, tel un vol de colombes, parmi les branches des amandiers en fleurs.

25 avril. — Le printemps blanc est passé. Dans les jardins, dans les prairies, une polychromie ardente éclate avec les floraisons nouvelles, qui de jour en jour se succèdent. Tous les violets, tous les roses, tous les jaunes parlent à la fois. C'est un arc-en-ciel, un feu d'artifice de couleurs.

Pour avoir été retardés, les plantes, les arbustes ont plus de hâte à se développer, à se reproduire... Et voici des grappes fraîches de lilas, la somptuosité sombre des iris, les festons délicats des glycines. Sur la verdure tendre des pelouses, les pivoines, comme des reines lasses, se penchent, alourdies du poids de leur magnificence. Dans la houle confuse de l'herbe, les boutons d'or se soulèvent, offrent leur pollen aux insectes, aux papillons, entremetteurs de la fécondité.

L'instinct règne, la vie déborde, ce n'est plus seulement la joie, mais l'ivresse, mais la folie de vivre ! *Communication de A. Cuchet.* E. Pouvillon-

---

BIBLIOGRAPHIE

La prose de nos écoliers.

L'étude de M. Vittoz que nous avons annoncée ici, est en vente au prix de fr. 1,50. C'est une coquette brochure, dont les 80 très fortes pages renferment autant de matière que certains volumes à couverture jaune cotés plus du double en librairie ; on en aura donc, puisque ce point de vue ne saurait être indifférent à beaucoup, on en aura pour son argent. En outre — nous n'allons pas rééditer nos éloges d'il y a quelques semaines, mais simplement les compléter par une appréciation qui vaut d'être signalée — de l'avis de ceux qui en ont déjà pris connaissance, c'est plus encore, pour l'instituteur, un guide à avoir constamment sous la main, qu'un volume à lire d'un trait, puis à passer à d'autres.

Nous ne saurions donc en recommander trop l'acquisition aux membres du corps enseignant, d'autant plus que la souscription à fr. 1 reste ouverte pour les abonnés de l'*Educateur*, qui n'ont qu'à envoyer à son adresse le *bulletin* à détacher de la couverture[1].

[1] Il nous est revenu que quelques lecteurs de l'*Educateur* n'ont remarqué précédemment ni notre bulletin de souscription, ni la note par laquelle nous le recommandions ; c'est à leur intention surtout que nous revenons à la charge, en les engageant à s'adresser par carte au gérant du journal.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

PLACES AU CONCOURS

MM. les régents et Mmes les régentes sont informés qu'ils doivent adresser au Département une lettre ponr chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet.

Le même pli peut contenir plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-mêmes leurs certificats aux autorités locales.

RÉGENTS : Bière : fr. 1600 ; appartement, jardin, plantage et 7 st. de hêtre, plus 100 fagots, à charge de chauffer la salle d'école : 10 mai. — **Cheseaux :** fr. 1600, logement, jardin, plantage, plus fr. 120 pour indemnité de bois de chauffage, à charge de chauffer la salle d'école ; 10 mai. — **Lausanne** (maître spécial d'allemand aux écoles primaires) : 24 heures de leçons par semaine ; fr. 2400 à 3000, suivant années de service dans le canton ; 10 mai. — **Lausanne** (maître spécial de dessin aux écoles primaires) : 24 heures de leçons par semaine ; fr. 2400 à 3000, suivant années de service dans le canton ; 10 mai. — **Poliez-Pittet** (école protestante) : fr. 1600 ; logement, jardin, plantage, plus 6 st. de bois de sapin pour le chauffage de la salle d'école ; 10 mai. — **Rueyres :** fr. 1600 ; logement, jardin. plus 4 st. de bois et 50 fagots, à charge de chauffer la salle d'école ; 10 mai. — **Treycovagnes :** fr. 1600 ; logement, jardin, plantage et bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 10 mai. — **Villars-Mendraz :** fr. 1600 ; logement, jardin, plantage et 7 st. sapin, à charge de chauffer la salle d'école ; 10 mai.

RÉGENTES : Rossenges : fonctions et avantages légaux ; 10 mai. — **Vevey** (Plan, école enfantine) : fr. 850 avec augmentation de fr. 100 tous les 5 ans ; maximum fr. 1250 ; 10 mai.

MISE AU CONCOURS

Maison d'éducation pour garçons à Sonvilier.

Les deux places d'instituteurs, vacantes par suite de démission honorable, sont mises au concours. Traitemennt annuel : 1000 à 1200 francs, plus la chambre et la pension dans l'établissement. Les obligations sont celles prescrites par les lois et les règlements.

Les inscriptions seront reçues, jusqu'au 3 mai, par la direction soussignée.

Berne, le 11 avril 1904.

Le directeur de l'assistance publique,
RITSCHARD.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 10, **LAUSANNE** — Rue de Flandres, 7, **NEUCHATEL**

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

Institut pour Bègues

Directrice : Mlle WENTZ

Villa Verte, Petit-Lancy
GENÈVE

A côté de la Chapelle. Arrêt du tramway.

Consultations
tous les jours
de 1 à 4 h.

Téléphone 3470.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction.

Mce BOREL & Cie - NEUCHÂTEL
·SUISSE·

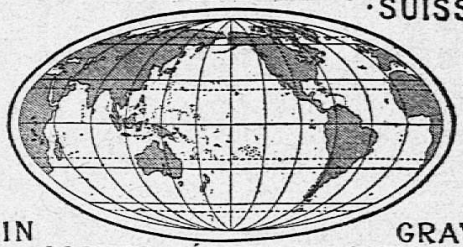

DESSIN GRAVURE
·CARTES GÉOGRAPHIQUES·
CARTES HISTORIQUES-STATISTIQUES ET MURALES
PLANS DE VILLES · PANORAMAS · DIAGRAMMES
POUR TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE.
TABLEAUX STATISTIQUES ET CARTES MURALES
POUR COURS ET CONFÉRENCES.
·CROQUIS ET DEVIS SUR DEMANDE·

VÉLOS ◎ MOTOCYCLETTES

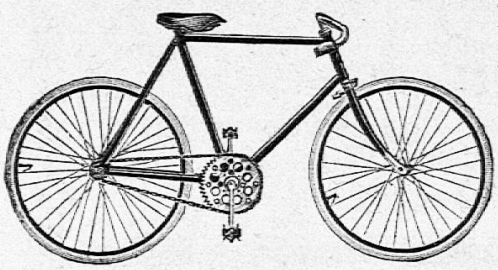

Modèle 1904, **ELCESIOR** et **COLOMBE** marques connues depuis 15 ans en Suisse, par leur élégance, leur solidité, leur roulement léger et leur **prix incroyable de bon marché**. Catalogue franco.

Représentant général pour la Suisse :

L. Ischy, Payerne

Facilités de payement pour MM. les instituteurs.

PUPITRES HYGIENIQUES!!!

A. MAUCHAIN

GENÈVE

Place Métropole.

Brevet ✠ 3925 — Modèle déposé.

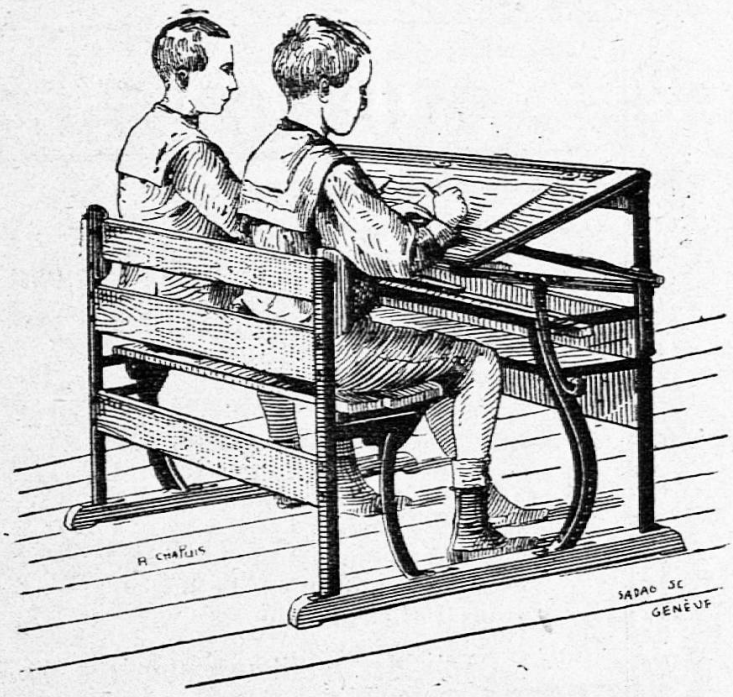

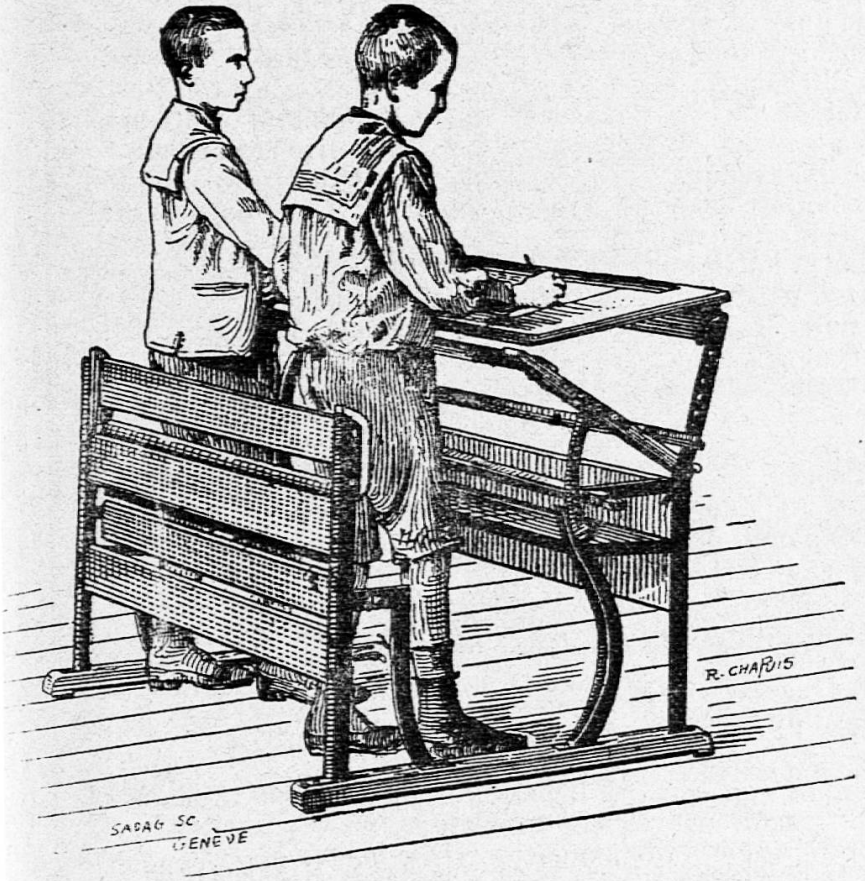

Grandeur de la tablette : 125 × 50.

Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :

1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement (écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officiel

DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc
47 fr. 50

Même modèle avec chaises
47 fr 50

Attestations et prospectus à disposition.

1883. Vienne. — Médaille de mérite.

1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

1893. Expos. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.

1900. Exp. Universelle, Paris. — Médaille d'or.

La plus haute récompense accordée au mobilier scolaire.

MUSIQUE CHORALE

LES SUCCÈS DES CONCOURS

Dernières Nouveautés parues :

Kling. Scènes estivales (imposé à Grenoble).
North, C. A la patrie.
» Chant d'automne.
» Il n'est soleil si radieux.
» Prière pour la Patrie.
» C'était un beau jour.
» J'aimais à l'entendre.
» Aubade.
» Le cantique de la Suisse.
» Petit ruisseau.
Bischoff, J. Cœlum verum.
» Gloire au génie.
Doret, G. Légende.
North, C. Paix sur la terre.
» Chant du soir.
» Un pour tous, tous pour un !
Pantillon, G. Chant de deuil.
Thibaud, A. Pâques.
Lépagnole.
»

Choix des meilleurs numéros du RÉPERTOIRE CHORAL.

Dénéréaz, A. Les nuages.
Bischoff, J. Chant de retour.
North, Ch. Travail et Patrie.
» Le Mai.
Uffoltz, P. Le lac.
Rotzenberger, A. Bienvenue.
Ganz, R. Cadets de Gascogne.
Colo-Bonnet. Pour les petits.
» Pour la Patrie.
» Chœur patriotique suisse.
Munzinger, E. Tout passe.
Berlioz. Chant des bretons.
» » guerrier.
Mayr, S. Sainte-Cécile.
Munzinger, E. Départ.
» Les flots du Rhin.
» Beau mois de mai.
Kling, H. Triomphe de la Liberté.
» Sainte Lumière.
Denoyelle, V. Chœur printanier.
Hochstetter, C. Le soir.
» Berceuse.
» Le Pâtre des Alpes.
Plumhof, H. La chanson des étoiles.
» Renonce à tout.
» Chant de printemps.
» Patrie et bonheur.
» Petit oiseau.
Danhauser, A. Le retour des marins.
Kling, H. Les voix du lac.
Muller, C. Nocturne.
Siegert, F. Départ matinal.
Metzger, E. Hymne suisse.
» Le pays natal.
Lauber, J. Hymne aux astres.
Mayor, C. Réveil de printemps
» Chanson de printemps.
» Chantons ! chantons !
Meister, C. Pour la liberté.
» Chant de fête.
Mendelssohn. Chant de fête.
North, C. Alpes et Liberté.
» L'angelus.
» Loin du pays.
» Renouveau.
» Là-Haut.

Tous ces chœurs, ainsi que ceux des Répertoires Français ou Allemands, sont envoyés **en examen.**

Immense choix de Chœurs mixtes, Chœurs de Dames et Enfants.

FŒTISCH FRÈRES, A LAUSANNE

Editeurs spécialistes de Musique Chorale.

Lausanne. — Imp. Ch. Viret-Genton.

DIEU HUMANITÉ PATRIE

XLme ANNÉE — No 19. LAUSANNE — 7 mai 1904.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **Paul-E. Mayor,** instituteur, Le Mont.

JURA BERNOIS : **H. Gobat,** inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier,** professeur à l'Université.

NEUCHATEL : **C. Hintenlang,** instituteur, Noiraigue.

VALAIS : **A. Michaud,** instituteur, Bagnes.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Baatard,** Lucien, prof., Genève.
Rosier, William, prof., Genève.
Grosgurin, L., prof., Genève.
Pesson, Ch., inst. Céligny.

Jura Bernois.

MM. **Fromaigeat,** L., inst., Saignelégier.
Duvoisin, H., direct.. Delémont.
Gylam, A., inspecteur, Corgémont.
Baumgartner, A., inst., Bienne.
Chatelain, inspecteur, Porrentruy.
Mœckli, inst., Neuveville.
Vacat.

Neuchâtel.

MM. **Brandt,** W., inst., Neuchâtel
Decreuse, J., inst., Boudry.
Rusillon, L., inst., Couvet.
Amez-Droz, E., inst., Villiers.
Barbier, C.-Ad., inst., Chaux-de-Fonds.
Perrenoud, Ul., dir., Asile des Billodes.

Valais.

MM. **Blanchut,** F., inst.. Collonges
Michaud, Alp., inst., Bagnes.

Vaud.

MM. **Cloux,** J., Lausanne.
Jayet, L., Lausanne.
Magnin, J. Lausanne.
Martin, H., Lausanne.
Visinand, L.. Lausanne
Rochat, P.. Yverdon.
Faillettaz, C., Arzier-Le Muids
Briod, E., Lausanne
Cornamusaz, F., Trey.
Dériaz, J., Baulmes.
Collet, M.. Brent.
Visinand, La Rippe.
Perrin, M., Lausanne.
Magnenat, Oron.

Tessin.

M. **Nizzola,** prof., Lugano.

Suisse allemande.

M. **Fritschi,** Fr., Neumünster-Zurich

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. **Quartier-la-Tente,** Ed., président honoraire, Neuchâtel.
Latour, L., inspecteur, président, Corcelles s. Neuchâtel.
Thiébaud, A., inst., vice-président, Le Locle.
MM. **Hofmann,** inst., secrétaire, Neuchâtel
Perret, C., inst., trésorier, Lausanne.
Guex, F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

La Genevoise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

GENÈVE

conclut aux meilleures conditions : **Assurances au décès, — assurances mixtes, — assurances combinées, — assurances pour dotation d'enfants.**

Conditions libérales. — Polices gratuites.

RENTES VIAGÈRES

aux taux les plus avantageux.

Demandez prospectus et renseignements à MM. Edouard Pilet, pl. Riponne 4, à **Lausanne**; P. Pilet, 6 rue de Lausanne, à Vevey; M. Henri Vuitel, notaire, agent général à Orbe; Ulysse Rapin, agents généraux, à Payerne, aux agents de la Compagnie à Aigle, Aubonne, Avenches, Baulmes, Begnins, Bex, Bière, Coppet, Cossonay, Cully, Grandson, L'Auberson, Le Sépey, Montreux, Morges. Moudon, Nyon, Oron, Rolle, Yverdon; à M. J. de Rabours, inspecteur pour la Suisse romande, à Genève ou au siège social, 10 rue de Hollande, à Genève.

H985ax

Siège social: rue de Hollande, 10, **Genève**

PAYOT & Cie ÉDITEURS, LAUSANNE

Cours de Langue Allemande

VIENT DE PARAITRE :

Erstes Lesebuch. — **Premières lectures allemandes** par le prof. Hans SCHACHT.
In 8° cartonné de 159 pages. **1 fr. 80**

Ce volume complète la série de nos publications parues pour l'étude de l'allemand d'après la méthode basée sur l'enseignement intuitif, **ouvrages approuvés par le Département de l'Instruction publique et des Cultes du canton de Vaud,** *et qui comprend :*

Deutsches Sprachbüchlein, für die Primarschulen, par le professeur H. SCHACHT. **1 fr.** —

Deutsche Stunden. Cours inférieur *(première et seconde année)*, par le professeur H. SCHACHT. **2 fr. 50**

Deutsche Stunden. Cours supérieur *(troisième et quatrième année)*, par le professeur H. SCHACHT. **3 fr. 75**

Erstes Lesebuch. Premières lectures allemandes, par le professeur H. SCHACHT. **1 fr. 80**

Deutsches Lesebuch, für höhere Klassen, par HOINVILLE et HUBSCHER, professeurs. **4 fr.** —

Mce BOREL & Cie - NEUCHÂTEL
·SUISSE·

DESSIN GRAVURE
·CARTES GÉOGRAPHIQUES·
CARTES HISTORIQUES·STATISTIQUES ET MURALES
PLANS DE VILLES · PANORAMAS · DIAGRAMMES
POUR TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE.
TABLEAUX STATISTIQUES ET CARTES MURALES
POUR COURS ET CONFÉRENCES.
·CROQUIS ET DEVIS SUR DEMANDE·

Institut pour Bègues

Directrice : Mlle WENTZ
Villa Verte, Petit-Lancy
GENÈVE
A côté de la Chapelle. Arrêt du tramway.

Consultations
tous les jours
de 1 à 4 h.
Téléphone 3470.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction.

COURS DE VACANCES

POUR INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES PRIMAIRES ET SECONDAIRES, organisés par le Département de l'Instruction publique du Canton de Vaud.

du 21 juillet au 3 août 1904, à Lausanne.

Cours spéciaux pratiques, et orientés en vue de l'enseignement, de français pour étrangers, littérature française et allemande, physique, zoologie, botanique ; botanique ; cours de dessin.

Cours généraux, soit conférences sur des sujets pédagogiques, philosophiques, scientifiques, historiques ou sociaux.

Demander le programme au Département de l'Instruction publique, service de l'Instruction, Lausanne. H 11645 L.

PROFESSEUR

allemand et français à fond, **demandé pour pensionnat vaudois.** Traitement : 1800 à 2000 fr. Entrée immédiate ou différée. Adresser les offres sous **chiffre B 2?763 L à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne.**

ÉPARGNE SCOLAIRE

La **Caisse mutuelle pour l'Épargne,** 56, rue du Stand, **Genève,** fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'**Epargne scolaire.**

P. BAILLOD & CIE

GROS *NOUVEAU MAGASIN* **DÉTAIL**

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRERIE

CHAUX-DE-FONDS
Léopold Robert 58.

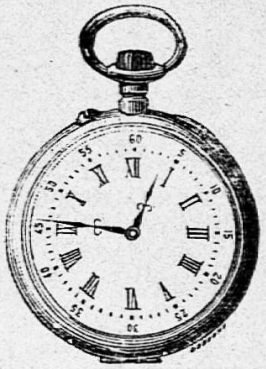

LAUSANNE
Place Centrale

Grand choix, toujours environ 1000 montres en magasin.

Chronomètres
Répétitions.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Perles
Orfèvrerie et Bijouterie argent.

Les personnes du corps enseignant jouissent d'un escompte de 10 %.

Prix modérés — Garantie sur facture.

Maison de premier ordre et de confiance.

Envoi à choix dans toute la Suisse.

Prix spéciaux pour sociétés. Fabrication de tout décor désiré.
Montre unioniste, croix-bleue.
Spécialité de montres pour tireurs avec les médailles des tirs.